



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 13929

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le fait que les NTE (nouvelles technologies éducatives) doivent rester un facteur d'innovation et de modernisation du système éducatif. En effet, il est nécessaire de garder l'acquis des années antérieures en intégrant aux futurs IUEM (instituts universitaires de formation des maîtres) les centres de formation approfondie à l'informatique pédagogique et relancer une politique nationale de logiciels en créant un atelier national logiciel (bon nombre de produits ne s'adressent qu'à un public restreint, par exemple les enseignants de chaudronnerie ou de russe et sont donc non rentable pour un éditeur privé). Elle lui demande donc ce qu'il envisage de faire en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - L'informatique pédagogique est une préoccupation permanente du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Après des phases d'expérimentation et de généralisation, nous vivons actuellement une période d'intégration progressive de l'outil informatique dans les pratiques pédagogiques des divers champs de la formation de premier et second degrés. Cette intégration est nécessairement un processus inscrit dans une durée, qui conduit à consolider progressivement les acquis des périodes antérieures. Ainsi, dans un souci constant de modernisation des enseignements, l'utilisation de l'outil informatique est orientée actuellement vers trois objectifs prioritaires : 1o informer et former le futur citoyen ; 2o intégrer l'usage de l'outil informatique dans l'enseignement de toutes les disciplines ; 3o donner aux jeunes une formation adaptée aux exigences du marché de l'emploi. Pour mettre en œuvre de façon efficace et déterminante cette politique, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a décidé d'impulser une politique fondée sur trois volets, essentiels à la réussite d'une telle action. 1o La formation des enseignants. Les formations continues qui ont rendu possible les réalisations actuelles se poursuivront en se diversifiant. Mais aussi la formation à l'utilisation de l'informatique comme outil pédagogique sera intégrée dans la formation initiale des futures enseignants. La création des instituts universitaires de formation des maîtres répond au souci d'intégrer dans une structure dépendant de l'université formations initiale et continue des enseignants. À ce titre, l'informatique pédagogique y a toute sa place. Il est toutefois prématuré d'indiquer de façon précise les modalités de sa prise en compte. 2o Le développement d'un secteur expérimental actif et de pointe, qui permet d'anticiper les évolutions en cours. 3o La mise en œuvre d'une politique ambitieuse de soutien à la création et à la diffusion de logiciels éducatifs de qualité, qui prend appui sur des procédures testées et validées. Dans ce contexte, la création d'un atelier national logiciel est une éventualité qui mérite une réflexion approfondie. Dans ces conditions, il apparaît évident que le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports entend maintenir son action à un haut degré de qualité en faveur des technologies nouvelles telles que l'informatique.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13929

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2506